

LÉGIONELLOSE

Aperçu de la maladie

Présente dans le monde entier, la légionellose est une maladie respiratoire causée par la bactérie *Legionella*. Bien qu'il existe plusieurs sérogroupes, la *Legionella pneumophila* est la plus répandue. L'infection s'acquiert par l'inhalation de gouttelettes d'eau en suspension dans l'air qui sont contaminées par la bactérie. Selon les cas décrits, les infections ou les éclosions sporadiques se produisent surtout durant l'été et l'automne.

Symptômes

La légionellose se manifeste sous deux formes cliniques distinctes : la maladie du légionnaire et la fièvre de Pontiac. Ces affections provoquent toutes deux des maux de tête, de la fièvre, de la myalgie (douleur dans un ou plusieurs groupes musculaires), de l'anorexie (perte d'appétit) et un sentiment de malaise. Elles s'accompagnent souvent d'une douleur abdominale et d'une diarrhée.

La maladie du légionnaire se caractérise par une pneumonie et une toux non productive. Dans les cas graves, la maladie peut évoluer et entraîner une insuffisance respiratoire et la mort.

La fièvre de Pontiac est une maladie fébrile plus légère qui s'accompagne généralement de toux, mais qui ne présente pas de risque de pneumonie ou de décès. Les patients guérissent spontanément en deux à cinq jours sans qu'un traitement soit nécessaire.

Réservoir

La légionellose est une maladie d'origine hydrique.

La bactérie prolifère dans l'eau ayant une température se situant entre 25 °C et 45 °C et risque surtout de se propager dans les installations d'eau, ce qui entraîne l'aérosolisation de l'eau qui y est stockée à ces températures. Ainsi, les réseaux de distribution d'eau chaude, les systèmes à réfrigérants humides (p. ex. les tours de refroidissement pour le conditionnement d'air), les fontaines décoratives et les spas sont des lieux favorables à sa croissance. Outre l'eau chaude, la stagnation, ainsi que la présence de tartre, de sédiments et de biofilms favorisent la prolifération de *Legionella*.

La bactérie *Legionella* est également présente dans les sources d'eau naturelles, comme les lacs, les étangs et les ruisseaux, mais à une concentration généralement trop faible pour causer la maladie. Une faible quantité de bactéries a également été décelée dans la terre de rempotage et le compost.

Mode de transmission

La transmission se fait par l'inhalation d'aérosols ou de gouttelettes; cependant, elle peut se faire par d'autres modes, comme l'aspiration d'eau. Il n'y a aucun cas documenté de transmission d'une personne à une autre.

Période d'incubation

Maladie du légionnaire : de 2 à 14 jours; le plus souvent 5 ou 6 jours.

Fièvre de Pontiac : de 30 à 90 heures; le plus souvent entre 24 et 48 heures.

Période de contagion

Ne s'applique pas.

Facteurs de risque

Risque accru de contracter la maladie et d'en être gravement atteint :

- Voyage dans les régions les plus souvent touchées ou aux prises avec une éclosion locale;
- Immunodépression, maladie chronique, dont l'insuffisance pulmonaire ou rénale, tabagisme, alcoolisme et âge avancé;
- Hospitalisation pour un traitement d'inhalothérapie;
- Exposition professionnelle, par exemple employés d'entretien des systèmes de conditionnement d'air.

Définitions de cas aux fins de surveillance

Cas confirmé

Maladie clinique et confirmation en laboratoire de l'infection :

- Isolement des espèces de *Legionella* ou détection d'antigènes dans des sécrétions respiratoires, le tissu pulmonaire, le liquide pleural ou d'autres liquides normalement stériles
OU
- Augmentation importante (par un facteur de quatre ou plus) du titre d'anticorps IgG dirigés contre les espèces de *Legionella* dans le sérum en phase de convalescence par rapport au sérum en phase aiguë
OU
- Titre des IgG > 1:128 contre les espèces de *Legionella*
OU
- Mise en évidence d'antigènes de *L. pneumophila* dans l'urine (sérogroupe 1 de *L. pneumophila* seulement).

Cas probable

Maladie clinique et mise en évidence de l'ADN des espèces de *Legionella*.

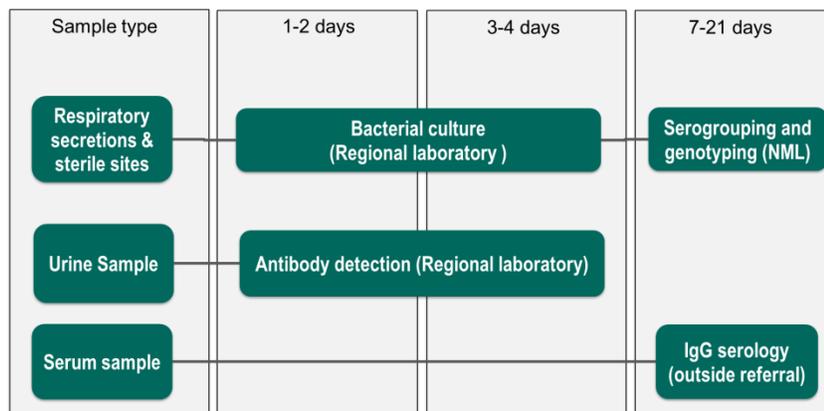
Diagnostic et lignes directrices à l'intention des laboratoires

Test en laboratoire

La détection d'anticorps de *Legionella* dans un échantillon d'urine est le test de dépistage le plus souvent utilisé. Une culture bactérienne prend plus de temps et doit se faire à partir d'un prélèvement de sécrétions respiratoires ou d'un site stérile. Cette méthode permet cependant d'établir le sérotype et le génotype de la bactérie à des fins épidémiologiques. Une sérologie IgG à partir d'un échantillon de sérum peut également se faire, mais comme il ne s'agit pas d'une épreuve courante au Nouveau-Brunswick, elle est habituellement faite à l'extérieur.

Les tests d'urine et les cultures bactériennes sont effectués dans les laboratoires régionaux du Nouveau-Brunswick. La détection d'antigènes dans l'urine et la culture des sécrétions respiratoires dans des milieux sélectifs sont les tests à privilégier pour le dépistage de la maladie du légionnaire.

Voici un aperçu des délais en ce qui touche les tests une fois que le laboratoire a reçu l'échantillon. Les temps de traitement sont moyens et peuvent varier selon l'urgence de la situation.



Déclaration

Conformément à la norme 2.2 – Déclaration des maladies et des événements au BMHC et à la section 3 – Déclaration des maladies et des événements.

- Surveillance accrue. Pour tous les cas confirmés et probables, il faut remplir un formulaire de rapport de surveillance et envoyer ces renseignements au BMHC dans les 5 jours suivant la tenue de l’entretien.
- Surveillance régulière (SSP) de tous les cas confirmés.

Gestion de cas

Information

La personne infectée ou le soignant concerné doit être informé de ce qui suit :

- Nature de l’infection et mode de transmission;
- Conception, entretien et surveillance des installations d’eau, y compris de la température de l’eau stockée et distribuée;
- Conception, entretien et surveillance des systèmes à réfrigérants humides, par exemple il faut purger et nettoyer les tours de refroidissement pour éliminer le tartre et les sédiments, puis utiliser un biocide pour limiter la prolifération des bactéries et des biofilms;
- Entretien et désinfection adéquats des appareils produisant des gouttelettes, comme les pommes de douche, les spas, les humidificateurs et les bains-tourbillon;
- Utiliser de l’eau distillée dans les appareils d’inhalothérapie et les nettoyer régulièrement.

Enquête

Obtenir l’historique des facteurs de risque, notamment des détails sur le lieu de résidence, les activités professionnelles et récréatives et les expositions possibles, ainsi que les antécédents de voyage. En présence d’un facteur de risque, il faut envisager l’inspection de la source possible. Le dépistage d’au moins deux cas de légionellose parmi les voyageurs d’une même destination en un an ou d’un seul cas de maladie du légionnaire institutionnelle confirmé en laboratoire doit enclencher la prise de mesures de détection supplémentaires, dont une évaluation environnementale.

Envisager le prélèvement d'écouvillons et d'échantillons d'eau pour déceler la présence de *Legionella* :

- Surtout dans les sources d'eau artificielles, comme les humidificateurs, les spas, les bains-tourbillon, les tours de refroidissement, les systèmes de plomberie (chauffe-eau, robinets et douches) et les réseaux d'approvisionnement en eau potable;
- Chercher la présence de biofilms, de tartre et de sédiments.

Traitement

Maladie du légionnaire : le traitement recommandé est la prise d'antibiotiques. La fièvre de Pontiac est une maladie qui se résorbe d'elle-même et ne nécessite aucun traitement antimicrobien.

Immunisation

Ne s'applique pas.

Gestion des contacts

Sans objet (habituellement aucune transmission de personne à personne).

Gestion des éclosions

Le plan local en cas d'éclosion doit être mis en œuvre lorsqu'une éclosion est déclarée. Cerner les expositions communes et examiner les registres d'entretien des installations d'eau pouvant être une source d'infection. Il peut s'avérer nécessaire de prélever des écouvillons et de faire des cultures à partir des sources d'eau afin de déterminer si *Legionella* y est présente. L'élimination se fait habituellement par une désinfection par biocide de l'installation d'eau concernée.